



**Fédération des clubs
radioamateurs du Québec**
Regroupe les radioamateurs du Québec depuis 1951

Radioamateur de l'année Protocole d'attribution annuelle

1. Buts:

Nommer, une fois l'an, un radioamateur, au titre de radioamateur de l'année soulignant la participation exceptionnelle de cette personne à la cause de la radio amateur. Cette reconnaissance symbolise le caractère distinctif du candidat en regard d'un ou plusieurs des domaines suivants:

- la communication;
- l'expérimentation;
- les relations publiques;
- l'implication sociale comme radioamateur.

2. Critères d'éligibilité:

Être titulaire d'un certificat de radioamateur;

Être membre associé de la Fédération des clubs radio amateurs du Québec;

Être mis en candidature, par voie de proposition par un membre du CCC au comité de sélection du Radioamateur de l'année.

La proposition doit être accompagnée de la description de l'action notoire réalisée par le candidat proposé.

La proposition doit parvenir au bureau de la Fédération avant le 15 mai.

3. Champs de sélection et d'évaluation:

Les candidatures sont évaluées sur l'un ou l'autre des aspects suivants:

Communication: La communication radio et interpersonnelle qui aura contribué à favoriser de meilleurs rapports humains entre les membres de la communauté radioamateur.

Expérimentation: L'expérimentation électronique et scientifique qui aura servi à donner des services et des produits pour le plus grand bien et plaisir de membres de la communauté radioamateur.

Relation publique: La personnalité qui, par son rayonnement et son dévouement, aura le mieux servi à faire connaître, auprès du public et de divers organismes, les services que peut rendre la radio amateur à la communauté, en général.

Implication sociale: Toute personne qui, par son intérêt, sa détermination, sa force de caractère, ou son enthousiasme, a su faire preuve de constance et de civisme en servant les intérêts de la communauté et ce, par des réalisations concrètes et vérifiables.

Une implication, en regard d'un ou plusieurs critères de sélection, est une condition essentielle pour la mise en candidature pour l'obtention de la nomination.

4. Comité de sélection du radioamateur de l'année:

Le comité de sélection du Radioamateur de l'année est composé de trois membres associés de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec. Le conseil d'administration nomme les membres du comité par résolution au conseil d'administration à sa réunion régulière de janvier.. Un des membres du comité agit comme président du comité et un autre agit comme secrétaire.

5. Méthodologie de mise en candidature et de nomination

Le comité de sélection procède au choix du récipiendaire selon la méthodologie de pointage déterminée par le présent document en se basant sur les documents de candidature présentés par les membres du CCC.

Une candidature, pour être désignée gagnante, devra avoir obtenu la plus haute cote lors du pointage effectué par les membres du comité de sélection.

Le comité se réserve le droit de ne pas proposer de Radioamateur de l'année si aucune candidature ne lui est présentée ou si la ou les candidatures proposées n'ont pas un caractère digne de mention ou trop peu étayée.

Le rapport du comité, doit être transmis au conseil d'administration. Ce rapport fait état de ses propositions reçues. Le conseil d'administration doit entériner le choix du radioamateur de l'année selon les recommandations du comité de sélection. Si un membre du Conseil d'administration est proposé comme candidat, ce dernier doit se retirer pendant les délibérations du Conseil d'administration sur ce sujet.

Le rapport du comité doit être présenté au Conseil d'administration au plus tard à la fin du mois de mai.

La nomination est divulguée au public lors de l'assemblée générale annuelle.

6. Méthode de sélection:

La méthode se veut une compilation arithmétique. Chaque membre du comité de sélection reçoit, du président du comité une copie des candidatures reçues et une grille de pointage où il est inscrit le nom des personnes mises en candidature. Chaque membre du

comité indique ensuite selon le principe du pointage croissant proportionnel au nombre de candidature la valeur qu'il donne à chaque candidat; le chiffre 1 étant attribué à son dernier choix.

Suite à l'analyse, le président du comité de sélection reçoit les grilles de pointage complétées par chaque membre du comité et, procède à la compilation de chaque formulaire.

Ainsi, celui qui obtient la plus haute cote se voit proposé comme Radioamateur de l'année aux membres du conseil d'administration par le comité.

8. Publication de la nomination à l'assemblée générale annuelle:

Suite à la décision des membres du Conseil d'administration, le directeur général verra à faire parvenir au candidat sélectionné et ce, au moins une semaine avant l'assemblée générale annuelle, un avis l'informant de sa nomination et l'enjoignant d'être présent à l'assemblée générale annuelle.

Lors de la présentation, il sera fait état par le président, des éléments retenus pour justifier le choix du récipiendaire.

Une plaque souvenir attestant la nomination du candidat lui est remise.

21 mars 2023